

sorption de l'agent infectant, et le consentement de l'organisme ; la spontanéité morbide reste donc debout avec son entière puissance.

Il est aisé de comprendre que l'abandon des trois conclusions précédemment examinées avait nécessairement pour conséquence la réhabilitation complète et définitive de l'étiologie médicale hippocratique aux dépens de l'étiologie microbienne, un instant prépondérante.

Si, en effet, les microbes pathogènes ne viennent pas toujours du dehors, s'ils sont préexistants dans l'organisme, il est évident que les maladies correspondantes ne sont pas nécessairement la conséquence d'une pénétration microbienne actuelle ; elles naissent dans l'organisme et de l'organisme par autogenèse, elles sont en nous, elles naissent de nous.

Si, d'autre part, certains microbes, éléments normaux de l'organisme sain, sont compatibles avec l'état de santé, il est évident qu'ils ne sont pas constamment et par eux-mêmes pathogènes ; comme je l'ai dit en 1888 et 1892, ils ne sont qu'éventuellement pathogènes, ils le deviennent par occasion, et l'occasion qui fait succéder l'activité nocive à l'innocuité habituelle, c'est un travail tout spontané de l'organisme, suscité par l'une quelconque des influences somatiques ou cosmiques qui constituent les causes communes et classiques des maladies. Cette perturbation, locale ou générale, modifie les éléments anatomiques, et par suite les conditions préalables des microbes présents.

Ainsi donc, *de par la préexistence intra-organique* de l'agent microbien, *de par le dyschronisme* entre la présence de l'agent et ses effets pathologiques, le rôle prépondérant de l'organisme dans la genèse de ces maladies est démontré avec une lumineuse évidence.

Voyons maintenant quelles sont les maladies microbiennes capables de genèse autochtone (auto-genèse, auto-infection) sous l'influence des causes morbides communes. Elles sont extrêmement nombreuses, et pour plus de clarté il convient de rappeler ici une distinction que j'ai formulée il y a plus de dix ans.

J'ai établi, en février 1886, qu'il y a *deux classes* de microbes pathogènes, savoir : les *pathogènes indifférents*, dont l'action nocive se traduit chez l'homme par des effets dissemblables variant selon les prédispositions organiques, de sorte qu'à chacun des microbes correspondent plusieurs maladies distinctes (streptocoques, staphylocoques, pneumocoques, bacterium coli, etc.), et des *pathogènes spécifiques* dont l'action nocive se traduit chez l'homme par des effets toujours les mêmes pour chacun d'eux, de sorte qu'à chacun de ces microbes correspond une maladie unique (bacille tuberculeux, bacille diphtérique, bacille typhoïde, etc.).